

# FÊTE DE LA MUSIQUE 2022 - CHARTE DE PARTICIPATION

*A retourner impérativement signée avant le lundi 16 mai accompagnée de la fiche de candidature*

## Article 1. Présentation

La Ville de Gonesse met en place un appel à participation pour l'édition 2022 de la fête de la musique.

## Article 2. Conditions de participation

Cet appel est ouvert à tous les musiciens, formations ou artistes dont au moins un des membres réside à Gonesse (lieu d'habitation, de travail, d'étude). Les mineurs doivent obligatoirement fournir l'autorisation parentale jointe à la fiche de participation.

## Article 3. Modalités de sélection

Les candidats doivent adresser un dossier de candidature (fiche de candidature et pièces à joindre) ainsi que la présente charte signée avant le lundi 16 mai 2022 à : [musique.danse@mairie-gonesse.fr](mailto:musique.danse@mairie-gonesse.fr) et [vieassociative@mairie-gonesse.fr](mailto:vieassociative@mairie-gonesse.fr). Le nombre des candidats retenus sera fonction des places disponibles.

## Article 4. Organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur :

- Rémunération : Aucune rémunération n'est prévue pour les candidats retenus
- Technique : Les plateaux sont mis à disposition par la Ville de Gonesse. Le matériel de sonorisation est géré par la Ville de Gonesse. Un technicien son, et lumière le cas échéant, sera présent auprès de chaque plateau pour assurer le bon déroulement de la fête de la musique. Une réunion technique sera organisée le mardi 10 mai. La présence d'un membre de chaque formation retenue est obligatoire.
- Durée de la prestation : La durée attribuée à chaque candidat sera établie en fonction du nombre de participants
- Ordre de passage : Il sera indiqué aux candidats par la Ville de Gonesse et ne pourra être remis en cause.

## Article 5. Engagements des groupes et musiciens sélectionnés

Les formations, groupes et artistes sélectionnés s'engagent à :

- Respecter le cadre de l'organisation mis en place par la ville, notamment : le créneau horaire, le temps de diffusion qui leur sera indiqué ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la ville.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle, ou handicap.

## Article 6. Engagements de la ville

La Ville met à disposition son domaine public et dans la mesure de ses moyens techniques et matériels, des équipements et l'alimentation électrique des scènes positionnées en extérieur. Elle assure la coordination générale de la Fête ainsi que la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

## Article 7. Modalités d'inscription et sélection finale

Documents à envoyer pour l'inscription :

- la fiche de candidature accompagnée des pièces à fournir
- La charte de participation signée
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs

Clôture de la réception des candidatures :

Lundi 16 mai 2022. Chaque musicien ou groupe recevra un accusé de réception par courrier électronique.

Détermination du programme :

La liste des groupes, musiciens retenus sera disponible à partir du 31 mai. Les candidats en seront avisés par un courriel qui leur précisera également la mise en œuvre pratique de leur participation.

## Article 8. Droits de diffusion des productions

Les candidats retenus s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la Ville de Gonesse à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation.

## Article 9. Annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisateur devait être conduit à annuler la Fête de la musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

## Article 10. Rappel du calendrier

- Clôture des inscriptions : Lundi 16 mai 2022
- Détermination du programme : Lundi 30 mai 2022
- Information des groupes : Mardi 31 mai 2022
- Réunion technique : Jeudi 9 juin 2022

## Article 11.

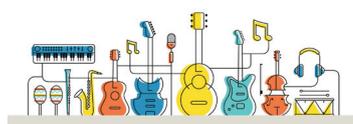
Pour tout renseignement concernant cet appel à participation, contacter :

**Maison des Arts** (Conservatoire à Rayonnement Communal)  
Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques

**01 77 80 93 04 – [musique.danse@mairie-gonesse.fr](mailto:musique.danse@mairie-gonesse.fr)**

**Centre de ressources de la vie associative (CRVA)**

**01 77 80 92 58 – [vieassociative@mairie-gonesse.fr](mailto:vieassociative@mairie-gonesse.fr)**



## ENGAGEMENT DU CANDIDAT



Je soussigné ..... représentant la formation, le groupe ou l'artiste .....  
atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la présente charte de participation à la Fête de la musique  
organisée par la ville de Gonesse, et s'engage à en respecter impérativement les dispositions.

Fait à Gonesse, le .....

Signature :



# FÊTE DE LA MUSIQUE 2022 - FICHE DE CANDIDATURE

A retourner impérativement signée avant le lundi 16 mai à :  
musique.danse@mairie-gonesse.fr / vieassociative@mairie-gonesse.fr

Les fiches illisibles, ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Nom du groupe, de la formation ou du DJ : \_\_\_\_\_

Nom, prénom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Réseaux sociaux : \_\_\_\_\_

Nombre de musiciens : \_\_\_\_\_

Détail des instruments : \_\_\_\_\_

Pouvez-vous jouer sans amplification ?  Oui  Non

Genre musical dominant :

- Rock (et dérivés...)
- Ska/Reggae (et dérivés...)

- Musiques électroniques
- Musiques du monde
- Musiques traditionnelles
- Rap

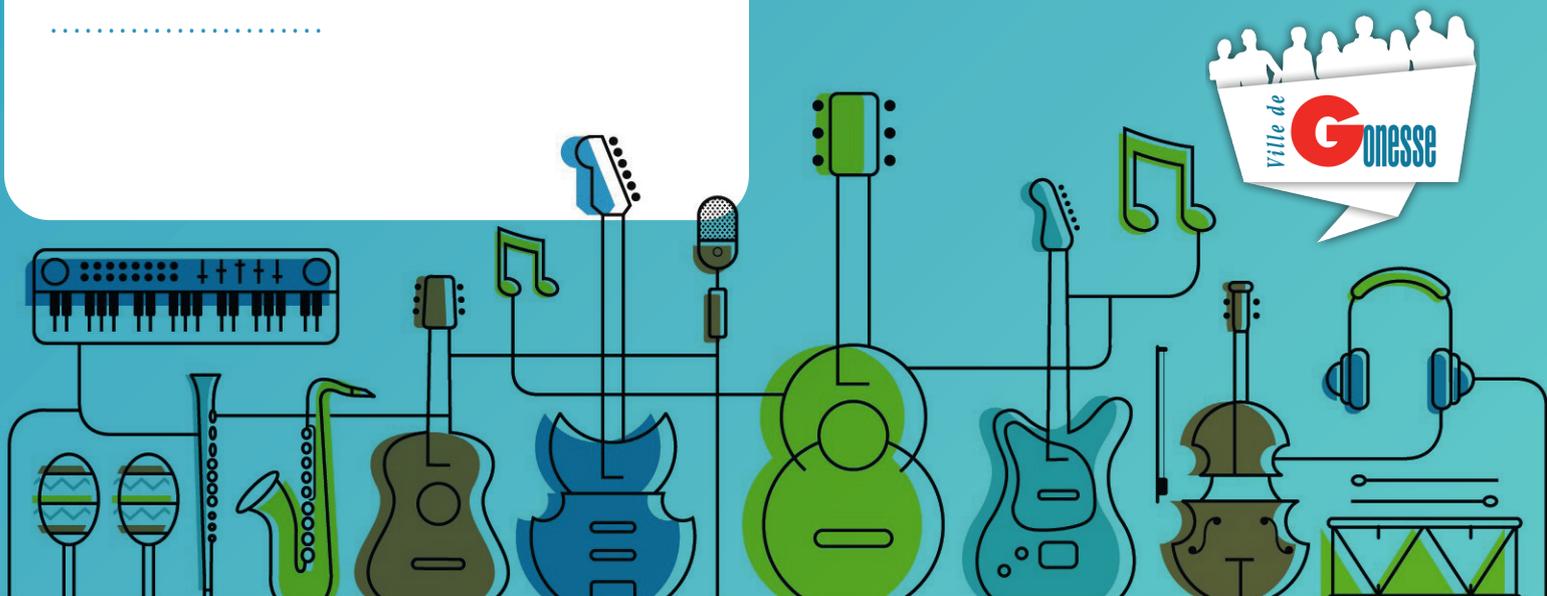
- Classique et chant choral
- Chanson française
- Jazz
- Autres

Pièces à joindre impérativement :

- un CD, fichier ou lien internet permettant l'écoute de 2 titres
- une courte biographie
- une fiche technique (au minimum un schéma d'implantation scénique des instruments)

Date et signature :

.....



# FÊTE DE LA MUSIQUE 2022

## Autorisation parentale de participation pour les candidats mineurs

*(Une autorisation parentale par musicien mineur membre du groupe)*

Je soussigné(e)

\_\_\_\_\_

Représentant légal de

\_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant :

- à participer à la fête de la musique organisée par la ville de Gonesse, le 21 juin 2022
- à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images fixes le représentant.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal

